



Cette annexe est liée aux formulaires n° 1 & n° 2.

Elle précise les aménagements possibles **en fonction de l'examen** pour le point **8C** concernant les **adaptations spécifiques** ainsi que **les dispenses**.

### Certificat de Formation Générale - CFG

#### Adaptation spécifique possible

- **Epreuve orale de soutenance de projet**
  - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

### Diplôme National du Brevet - DNB

#### Adaptations spécifiques possibles

- **Epreuve écrite de mathématiques et de technologie**
  - ↳ Adaptation de l'exercice d'algorithmique pour les candidats présentant un trouble visuel ou neuro visuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat
  - ↳ Neutralisation de cet exercice
- **Exercice de dictée de l'épreuve écrite de français**
  - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage écrit, oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou un trouble des fonctions auditives (= dictée aménagée)
- **Epreuve orale de soutenance de projet**
  - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

#### Dispenses de partie d'épreuves ou d'épreuves

- Dispense de l'exercice de tâche cartographique pour l'épreuve écrite d'histoire géographie et enseignement moral et civique
- Dispense de l'évaluation de la composante « comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale » du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » (candidats scolaires)
- Dispense de l'épreuve de langue vivante étrangère (candidats individuels)

### BAC PROFESSIONNEL

#### Adaptations spécifiques possibles

- Adaptations à l'écrit de l'épreuve orale de langue vivante A ou de langue vivante obligatoire
- Adaptation à l'écrit de l'épreuve orale de langue vivante B
- Aménagement de l'évaluation de la compréhension de l'écrit de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère ou langue vivante A ou B (ex. à l'oral)
- Aménagement de l'expression écrite de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère ou langue vivante A ou B (ex. réduction du nombre de lignes écrites)
- Aménagement de la compréhension de l'oral de l'épreuve obligatoire de langue vivante ou langue vivante A ou B (ex. à l'écrit)
- Aménagement de l'expression de l'oral de l'épreuve obligatoire de la langue vivante étrangère ou langue vivante A ou B (ex. LSF ou minoration du temps d'oral)
- Sous-épreuve d'histoire-géographie et enseignement moral et civique : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte

#### Dispenses

Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire (maximum 3 sur 5)

- Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire
- Expression écrite de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire
- Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A ou de langue vivante obligatoire
- Expression orale de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire
- Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B
- Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B
- Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B
- Expression orale de l'épreuve de langue vivante B
- Dispense de l'épreuve de langue vivante B

**Adaptations spécifiques possibles**

- Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre
- Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : biochimie-biologie-biotechnologie
- Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : sciences physiques et chimiques en laboratoire
- Partie pratique : numérique et sciences informatiques
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER
- Partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER
- Evaluation commune d'Histoire-Géographie : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte
- Evaluation commune : Epreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou physique chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte
- Evaluation commune de spécialité LLCER (1ère)

**Dispenses**

Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A

**Langue vivante**

- Compréhension écrite de l'évaluation commune de langue vivante A
- Expression écrite de l'évaluation commune de langue vivante A
- Compréhension orale de l'évaluation commune de langue vivante A
- Expression orale de l'évaluation commune de langue vivante A
- Dispense de l'évaluation commune de l'enseignement technologique en langue vivante A
- Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B
- Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B
- Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B
- Expression orale de l'épreuve de langue vivante B
- Dispense de l'évaluation commune de langue vivante B
- Compréhension écrite des évaluations communes de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Expression écrite de l'épreuve obligatoire de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

**Autre**

- Compétences expérimentales en physique-chimie et sciences de la vie et de la terre (uniquement pour les candidats au baccalauréat général)
- Partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques